



PATRIMOINE SUISSE | SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ

PRO FRIBOURG



222 | Trimestriel | 2024-I

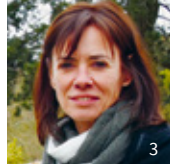
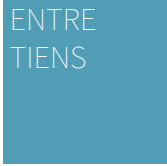
L'ENVIRONNEMENT un enjeu patrimonial

Environnement
Aménagement de
jardin et biodiversité

Histoire politique
La nébuleuse
verte

Action citoyenne
Le réemploi: une
mine inexploitée

www.pro-fribourg.ch



L'empierrement des jardins vus par des acteurs de l'aménagement du territoire

PRO FRIBOURG

Appauvrissement de la **biodiversité**, accentuation des îlots de chaleur, accélération du ruissellement de surface, imperméabilisation des sols sont autant de défauts avérés de l'empierrement des jardins. Entretien avec des personnalités concernées.

L'empierrement des espaces verts est une pratique qui prend une ampleur inquiétante, principalement dans les communes périurbaines et rurales. Nuisant à la biodiversité (pour les différentes raisons évoquées dans l'article précédent), il fait l'objet de recommandations au niveau fédéral, mais pas seulement: les communes émettent désormais des directives par le biais de leurs règlements et certains acteurs de l'aménagement du territoire proposent des alternatives. Des élus et une paysagiste ont partagé avec nous leur point de vue sur la question.

Entretien avec deux élus de la commune de Prez

Aujourd'hui, toutes les communes sont touchées par l'empierrement des jardins. Les autorités communales sont donc prioritairement concernées par ce phéno-

mène. Nous nous sommes rendues à Prez, commune du district de la Sarine issue de la fusion des villages de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz qui compte plus de 2400 habitants, pour y rencontrer deux élus: Isabelle Staub Barbey (ISB), vice-syndique, responsable de l'aménagement du territoire, des constructions, des cours d'eau et des forêts, et Pierre Bovet (PB), conseiller communal en charge des routes, de l'approvisionnement en eau, de l'évacuation et épuration des eaux et de l'éclairage public.

Êtes-vous souvent confrontés à des aménagements de jardins de pierres?

ISB – Oui, les propriétaires choisissent souvent ce type d'aménagement, probablement pour avoir le moins d'entretien possible.

PB – L'imperméabilisation ne se rencontre

1. Isabelle Staub Barbey, vice-syndique de Prez;
2. Pierre Bovet, conseiller communal de Prez;
3. Alexandra Zbinden, directrice associée de l'entreprise Art du Jardin Zbinden SA et co-présidente de JardinSuisse Fribourg.



Des jardins potagers à Noréaz.

pas seulement dans les nouvelles constructions. Une ferme a été rénovée, avec l'ajout d'un étage. Auparavant, elle était entourée d'une surface perméable, pré, végétation, etc. Aujourd'hui, tout le pourtour est goudronné. Dans un autre quartier, le propriétaire d'une maison jumelée a remplacé les pavés de sa place de parc par du goudron.

Avez-vous un règlement spécifique en matière d'aménagement naturel des espaces extérieurs, qui pourrait empêcher ce genre de pratique?

ISB – Prez connaît une situation particulière due à la récente fusion des communes et à l'entrée en vigueur de notre nouveau Plan d'aménagement local. Chaque secteur, donc chaque ancien village, a son Règlement communal d'urbanisme (RCU). Ceux de Noréaz et de Prez-vers-Noréaz ont un

article où il est expressément mentionné que les talus de cailloux sont interdits. À Prez-vers-Noréaz, il est aussi exigé que les parcelles comprennent au moins 20% de surfaces perméables.

Est-ce que vous pouvez agir lors de la mise à l'enquête? Les plans décrivent-ils suffisamment en détail l'aménagement du jardin d'une villa ou les alentours d'un immeuble?

ISB – Les dossiers d'enquête ne sont pas assez précis, et lors des visites de conformité, à la fin d'un chantier, les aménagements extérieurs ne sont souvent pas terminés. Nous en profitons alors pour rappeler les règles et sensibiliser les personnes. Mais nous ne pouvons pas faire plusieurs visites de conformité et devons agir au cas par cas.

Devant le fait accompli, que faites-vous?

PB – Nous pourrions dénoncer le cas à la Préfecture, ce qui engagerait des procédures qui conduiraient au Tribunal cantonal. Le coût financier pèserait toutefois lourd dans la balance, et nous n'aurions probablement pas gain de cause.

Dans certains cas, nous avons pu faire corriger l'aménagement problématique, comme les empièvements réalisés autour de trois immeubles neufs au centre de Prez-vers-Noréaz; en revanche, nous avons toléré un mur de soutènement qui était un peu trop haut. Mais le plus souvent, si les travaux ont été fait avant le nouveau RCU, les gens ne veulent pas démonter leurs aménagements et il n'y a pas de sanctions pécuniaires prévues dans le RCU. Par ailleurs, dans une commune, il y bien d'autres problèmes à gérer, et il n'est pas question de faire la



Une variété d'espèces est à privilégier dans un jardin paysager.

guerre à nos administrés. Nous préférons prendre acte et tirer les conséquences pour faire mieux par la suite.

Justement, comment pouvez-vous prévenir plutôt que guérir?

ISB – Dans les préavis communaux lors des mises à l'enquête ordinaires, nous rappelons le soin à apporter aux aménagements extérieurs. Nous faisons référence au guide Le jardin climatique (voir l'encadré en p. 18) et à la Charte des Jardins¹, accessibles via le site internet de la commune, et nous utilisons le bulletin d'information pour sensibiliser les habitants. Nous informons également le personnel communal. Globalement, nous essayons de prêcher par l'exemple, en laissant plus de place à la végétation là où c'est possible, mais cela éveille parfois les critiques de la population, comme dans le

cas des allées du cimetière où nous avons opté pour une réduction du désherbage. Nous avons encore le projet de faire un plan d'entretien des espaces verts de la commune définissant les zones où faucher une fois par année, où planter des vivaces, etc.

Comment s'est imposée la décision d'interdire ce type d'aménagements? Avez-vous pris exemple sur d'autres communes ou faites-vous figure de pionnier en la matière dans la région?

PB – C'était une évidence. Toutes les communes s'y mettent aujourd'hui, on ne peut plus ignorer le problème du dérèglement climatique.

Les paysagistes qui interviennent dans votre commune sont-ils suffisamment sensibilisés à la problématique?

ISB – Non, c'est un problème que nous rencontrons. Certains paysagistes continuent de proposer ce type d'aménagements, dans l'idée que cela demande moins de travail d'entretien.

Entretien avec une architecte paysagiste

Selon le rapport «Halte à l'empierrement des espaces verts» du Conseil fédéral (voir p. 7), l'un des acteurs majeurs concernés par l'aménagement des jardins de pierres, après les propriétaires et les autorités communales, sont les prestataires des travaux, notamment les entreprises de paysagisme. Alexandra Zbinden (AZ), directrice associée de l'entreprise Art du Jardin Zbinden SA, basée à Bourguillon, et co-présidente de JardinSuisse Fribourg, a répondu à nos questions avec engagement et passion.

Pavages et empièrments sur sol nu en alternance avec des plantations diverses assurent la perméabilité du sol.



Art du Jardin Zbinden SA

Les paysagistes jouent un rôle dans le développement du phénomène des empièrments.

AZ – Absolument. Le problème, c'est que tout le monde peut ouvrir une boîte de paysagiste, il n'y a pas besoin de CFC. Aujourd'hui, les jeunes sont néanmoins bien formés aux questions environnementales, et l'Institut agricole de Grangeneuve offre une formation sur la biodiversité. Les paysagistes doivent être aptes à proposer autre chose que des jardins de pierres.

Est-ce que votre entreprise propose ce type d'aménagements?

AZ – Non, nous refusons cette demande. Si le client persiste malgré nos explications, nous l'invitons à se tourner vers une autre entreprise. Nous pouvons proposer de petites surfaces empièrées comme sur-

face rudérale, sans film plastique, ni couche de géotextile en-dessous, pour offrir des cachettes aux lézards et aux insectes.

Pourquoi les maîtres d'œuvre et les propriétaires sollicitent un empièrement de leur jardin?

AZ – Ils pensent que cela leur donnera moins de travail. C'est peut-être le cas les deux premières années, mais ensuite les herbes commencent à revenir, et c'est parfois compliqué d'aller les arracher dans des talus en chaille. Alors qu'une prairie fleurie ne demande de l'entretien que deux fois par an.

Qu'est-ce qui se passe lorsque les films plastiques ou les géotextiles se dégradent ?

AZ – Cela dépend de la qualité, mais au bout de quatre ou cinq ans, ces matières se

cassent puis se décomposent. Il n'est souvent pas prévu de les enlever, donc les particules partent dans le sol.

Lors du renouvellement des PAL, la plupart des communes intègrent dans leur RCU un refus des surfaces imperméables. Est-ce que les paysagistes sont au courant?

AZ – Pas forcément. Les communes devraient en effet informer directement les paysagistes et leur communiquer leurs règlements, éventuellement par le biais de JardinSuisse Fribourg, qui peut transmettre les informations à ses membres.

Ceci dit, plus personne ne peut ignorer le réchauffement climatique et le phénomène des îlots de chaleur, et les paysagistes doivent sensibiliser leurs clients. Il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, avec

Le jardin climatique

Astuces et idées pour la promotion de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques



Le jardin climatique

Créé initialement à l'échelle locale par la Ville de Sion en 2018 dans le cadre du programme AcclimataSion, le guide Le jardin climatique est une série de 16 fiches éditées dans un deuxième temps à l'échelle nationale avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement. Il présente différentes possibilités d'aménager son jardin et les pourtours des bâtiments de manière à ce qu'ils aient un effet rafraîchissant (anti-îlot de chaleur) et favorisent la biodiversité. Les mesures proposées sont simples à mettre en œuvre pour un maximum d'efficacité et sont axées autour de trois thèmes: végétal, sol et eau. Comme le rappelle le site de l'OFEV, «les surfaces de jardin offrent un énorme potentiel de promotion de la biodiversité et un effet positif sur le climat », et, « en tant que propriétaire d'un jardin, vous pouvez faire la différence ! », notamment grâce aux conseils dispensés dans ce guide.

Le jardin climatique est disponible en ligne sur le site de l'OFEV (www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/le-jardin-climatique.html).



la réduction de la taille des parcelles, une villa occupe une grande partie du terrain, les zones d'infiltration sont donc plus petites. Les places de parc doivent dès lors être filtrantes, comme l'exige d'ailleurs le RCU de la Ville de Fribourg. Nous essayons également de rendre nos clients attentifs aux restrictions d'eau en été et leur proposons des gazons fleuris plutôt que des gazons anglais, moins gourmands en eau et en entretien.

1 La Charte des Jardins vise à encourager groupes et individus à s'engager en faveur de la biodiversité à l'aide de mesures concrètes: www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins.